

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclamations sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Lire à la 2^{me} Page

LES NOUVEAUX DÉTAILS

CRIME DE CHAPONOST

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS
RADICAUX (1^{re} CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

UNE PERCHE

Il pleut des projets de loi. C'est une gibouée de propositions; une avalanche d'amendements. Les ministères passés, présents et futurs se livrent à un véritable steaple-chase. C'est à qui arrivera bon premier.

De leur côté, nos députés, pris de la même fièvre, amoncellent à leur tour projets sur propositions, Ossa sur Pélin.

Le malheur — car à tout cela il y a un petit malheur — le malheur est que tout ce beau feu ne sera qu'un feu de paille. Il y aura beaucoup de projets en chantier, mais peu aboutiront. Qu'on nous passe la plaisanterie: beaucoup d'épêlés, peu de lus.

Ne nous en chagrinons pas trop. Les lois qu'on nous confectionne laissent si fort à désirer, elles sont toutes si peu en harmonie avec les principes de notre démocratie, qu'il nous paraît préférable de ne pas augmenter encore le nombre si grand de nos mauvaises lois.

Puis, ne vous semble-t-il pas que le but, non pas avoué, mais évident de tous ces dépôts de projets, est moins de donner satisfaction aux vœux des électeurs que de préparer l'escamotage des dits vœux.

Ministres et députés avaient un moyen bien simple de prouver leur déférence

aux volontés du pays et de montrer combien ils étaient désireux de faire droit à ses réclamations. C'était de voter la première des mesures qui s'imposait à leurs délibérations; c'était de commencer l'œuvre de notre organisation républicaine par le commencement, c'est-à-dire par la base, et de proclamer l'urgence de la révision constitutionnelle.

Les lois en voie de gestation parlementaire, seraient-elles les meilleures possibles — ce qui est loin d'être exact — qu'elles n'en seraient pas moins une simple superfluité.

Ce qu'il faut, avant tout, ce qui est non-seulement utile, mais surtout nécessaire, c'est que notre pacte constitutionnel garantisse d'une manière efficace, absolue, la liberté individuelle, la liberté d'association, la liberté de la presse, la liberté de réunion, et qu'il place ces libertés primordiales au-dessus des atteintes de toutes lois ou de tous règlements.

Tant que ministres et députés n'auront pas fait cela, ils n'auront rien fait, que de « la bouillie pour les chats » comme le disait dernièrement un ami de M. Jules Grévy.

Ils peuvent légiférer à loisir; pondre et couvrir des projets pendant leur quatre années de législature, il n'auront pas fait faire réellement un pas en avant à la France. Nous serons toujours dans le provisoire; nous aurons encore à redouter un lendemain néfaste.

M. de Freycinet qui a la réputation d'être le plus madré des opportunistes, — sans même en excepter son ex-chef de file, — a parfaitement compris que la meilleure manière d'éviter toutes réformes capitales et de maintenir notre détestable *status quo*, c'était de recréer la Constitution au moyen de banales propositions législatives.

C'est ainsi qu'au lieu de déposer un projet de loi sur l'organisation municipale, sur l'institution du pouvoir judiciaire, sur la séparation des Églises et de l'État, sur l'organisation des milices nationales, sur l'instruction intégrale, toutes questions qui exigeaient fatalement la révision de la Constitution dans le sens des garanties dont nous parlions plus haut, nos trop habiles dirigeants ont présenté un projet sur l'élection des maires, sur le nombre, la composition et les attributions des tribunaux, sur l'application du Concordat, sur la durée du service militaire, sur les certificats d'études.

Avec ce système de replâtrage, la Chambre a du pain sur la planche pour longtemps; mais le pays demeurera Gros-Jean comme devant.

On annonce, il est vrai, que la question de révision revient sur l'eau plus que jamais.

Le commandant Laborde serait décidé à en saisir le Sénat. C'est une bien maigre espérance, dira-t-on. C'est juste. Mais en présence de l'accueil que le Sénat ne manquera pas de faire à la proposition Laborde, peut-être la Chambre comprendra-t-elle la lourde faute qu'elle a commise? L'ordre du jour Gatineau et le projet Barodet lui laissent, somme toute, une porte de salut grande ouverte. A elle de prendre une virile et patriotique résolution.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 février.

La liberté de la Presse

La commission de la liberté de la presse a nommé M. Bastid, un des auteurs de cette proposition, rapporteur, et à l'unanimité l'a chargé de rédiger un rapport tendant à la prise en considération.

Projet de Loi municipale

La commission chargée d'examiner divers projets de loi municipale a obtenu M. le ministre de l'Intérieur et a ensuite décidé par 12 voix contre 5 de demander que de ce projet le gouvernement en fasse deux différents.

Le premier visant le rétablissement de l'élection des maires et adjoints par les conseils généraux, d'arrondissement et de canton.

Le second portant la suppression des plus imposés en stipulant immédiatement qu'une décision de vote serait prise sur ce dernier.

La Loi sur les Récidivistes

M. Waldeck Rousseau déposera sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur les récidivistes, qu'il avait préparé durant son passage au ministère de l'Intérieur.

Ce projet distingue les cas suivants de récidive: 1^o de délit; 2^o de crime à délit; 3^o de délit à crime.

Dans le second et le troisième cas, la récidive est certaine et entraîne de plein droit la transportation, conformément à la loi de 1851.

Dans le cas de récidive de délit à délit, la transportation n'aurait lieu qu'à la cinquième récidive.

LES JOURNAUX

Paris, 15 février.

La République française prend occasion de l'élection d'Aubasson pour montrer les vices du scrutin d'arrondissement.

Le Soleil constate que le désarroi déjà commencé dans la gauche, commence dans le ministère dont la durée ne tient plus qu'à un fil.

Le Gaulois dit que les opportunistes demandent la liberté sous l'Empire parce qu'ils veulent le renverser. Ils la procurent aujourd'hui, parce qu'ils veulent se fortifier et s'éterniser.

Le Paris félicite la République française de sa conversion qui sera accueillie avec satisfaction par les républicains.

Le Globe annonce qu'il redonne hebdomadaire et financier à partir d'aujourd'hui.

Le Parlement, au sujet de la promesse de M. de Freycinet de modifier la loi de 1819, croit que le moment serait mal choisi pour affaiblir les droits du gouvernement français envers les étrangers. Il critique l'idée de charger l'autorité judiciaire de prononcer les expulsions.

Le Figaro dément la nouvelle que l'Italie avait été avertie du rappel de M. Roustan. Si M. Roustan est rappelé, c'est en vertu d'une promesse qui lui fut faite lorsqu'il fut renvoyé, contre son gré, à Tunis, de l'y laisser seulement quelques mois.

Le Journal des Débats pense que le gouvernement fera une œuvre productive en construisant des chemins de fer d'intérêt local, pourvu qu'il apporte beaucoup d'économie dans le premier établissement et ne cherche pas inutilement à faire concurrence aux grandes lignes. Qu'il recoure autant que possible à l'industrie privée et la rémunération des capitaux, minime d'abord, grandira constamment.

Le Voltaire assure que M. Léon Say aurait déclaré qu'il n'avait pas demandé à être ministre: « Si l'on veut que je garde le portefeuille, a-t-il ajouté, il faut se conformer à mon programme économique et financier, que je ne veux pas abandonner. »

DISSIDENTS MINISTÉRIELS

Paris, 15 février.

L'Agence Havas nous communique la note suivante:

« Certains journaux racontent qu'une discussion assez vive aurait eu lieu au Conseil des ministres, hier, entre M. de Freycinet et M. Léon Say, relativement aux dernières notes publiées par l'Agence Havas et le Journal des Débats. »

Ce récit est dénué de tout fondement: il n'a pas même été fait allusion à cet incident, dans lequel on a cru voir à tort un indice de divergence entre les ministres.

Cette information est démentie par un grand nombre de journaux du soir; personnellement, nous pouvons, contrairement au dire de l'agence officielle, assurer que ce différent n'est pas

à l'état latent, mais bien définitif, et il ne serait pas impossible que M. Léon Say quitta prochainement le ministère.

INTÉRIEUR

Paris, 15 février.

LE PREMIER DÉPUTÉ FRANÇAIS AU CAIRE

M. Delort de Gléon, premier député de la nation française au Caire, est arrivé à Paris et a eu hier une entrevue avec M. de Freycinet.

NOMINATIONS DE CONSULS ET DE MAIRES

Le Journal officiel annonce que sont nommés consuls généraux: à Anvers, M. Dutoir; à Turin, M. Champoiseau; à Calcutta, M. Flesch.

Sont nommés consuls: à Palerme, M. Krotzer; à Alexandria, M. Chalot; à Smyrne, M. Deraynaud; à Glasgow, M. Rousset; à Port-Saïd, M. Dobbigne; à Saint-Sébastien, M. Thibouville; à Palma, M. Delargue; à Malaga, M. Laporte; à Galatz, M. Coste; à Mogador, M. Ladoux; à Zanzibar, M. Bartrand.

Sont nommés maires: M. Savarin, à Bréno (Ain); M. Chazot, à Saint-Félicien (Ardèche); M. Guironnet est nommé adjoint au maire de cette dernière localité.

L'ÉLECTION DE BÉZIERS

M. Sigismond Lacroix accepte la candidature à Béziers. M. X. de Ricard, directeur du Midi républicain, retire la sienne.

LES DIFFICULTÉS ÉGYPTIENNES

Les premiers envoyés de la colonie française en Egypte, reçus par M. Grévy, ont déclaré que les difficultés pourraient être résolues pacifiquement.

MESURES CONTRE LES CHANGEURS

Dans le Figaro, Ignotus réclame que des mesures énergiques soient prises contre ces changeurs en boutiques, impudents plagiaires des agents de change, et qui sont la plaie des quartiers populaires.

RÉVOCATION DE L'ABBÉ CAMBOT

Plusieurs députés viennent de demander au ministre des cultes la révocation immédiate de l'abbé Cambot, aumônier de la chapelle expiatoire, pour le punir d'avoir officié à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat du duc de Berry.

L'INTERPELLATION DE L'EXTRÊME GAUCHE

L'extrême gauche se réunira demain pour voter la question de l'interpellation au sujet de M. Pierre Lavroff.

On dit que M. Talandier abandonnera son idée et que MM. Clémenceau, Jules Roche, Clovis Hugues, demanderont que malgré la promesse du gouvernement cette interpellation ait lieu de suite.

PROJET DE LOI SUR LE VINAGE

Le gouvernement va déposer un projet de loi sur le vinage, portant diminution sur les droits d'entrée des vins étrangers et abaissement des droits sur les alcools servant au vinage.

FACULTÉS DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE

Le bruit que des négociations avaient été commencées entre le gouvernement français et le Vatican, relativement aux facultés de théologie catholique est démenti.

L'ÉLECTION DE BÉZIERS

M. Floquet a décliné toute candidature à Béziers.

LE RÉGLEMENT DES COMPTES

La commission du règlement définitif des comptes de 1870 à 1878 a approuvé les comp-

tes de 1871 à 1878 et s'est réservée pour ceux de 1870, au sujet desquels elle a décidé d'entendre le ministre de la guerre.

PROCÈS ZOLA-DUVERDY

Aujourd'hui a été rendu à la première chambre civile le jugement de l'affaire de M. Duverdy, contre M. Zola et le Gaulois.

Le jugement reconnaît que le nom patronymique est une propriété et que son propriétaire a le droit de la défendre dans la limite de ses intérêts.

En conséquence, M. Zola est condamné à supprimer de son roman Pot-Bouille le nom de Duverdy.

M. CORNUDET À L'UNION RÉPUBLICAINE

On annonce que M. Cornudet, le nouveau député de la Creuse, se fait inscrire au groupe de l'Union républicaine dont les adhérents augmentent tous les jours.

LES JÉSUITES EN FRANCE

On annonce que les jésuites qui s'étaient réfugiés à l'étranger, s'apprentent à rentrer en France.

Vingt d'entre eux qui étaient en Espagne ont repassé la frontière et sont revenus se réinstaller dans leur couvent qui est situé dans une des plus grandes villes de la région du Sud-Ouest.

Ceux d'Angers qui étaient en pourparlers avec la municipalité pour la vente de leur immeuble, ont renoncé à toute idée de vente et ont annoncé leur prochaine arrivée.

LA SANTÉ DE M. MARTEL

La mort de M. Martel, ancien président du Sénat, annoncée hier par l'agence Havas, est démentie.

On espère que la santé de M. Martel va s'améliorer rapidement.

LES ÉLECTEURS LES PLUS IMPOSÉS

Paris, 15 février.

On sait que la législation communale qui nous régit encore admet que les électeurs les plus imposés doivent être appelés à délibérer avec les conseillers municipaux, pour le vote des contributions extraordinaires.

Cette disposition législative a été établie par la Chambre réactionnaire de 1818. Depuis lors, elle n'a pas été abrogée, malgré les réclamations très justes des orateurs libéraux qui se sont succédés dans nos Parlements.

Aujourd'hui, dans le projet de loi municipale qu'il a soumis à l'examen de la Chambre, M. le ministre de l'Intérieur demande l'abrogation de cette mesure qui met les communes sous la dépendance des capitalistes; entrave la liberté communale et favorise l'aristocratie.

Naturellement, les journaux cléricaux gémissent, pleurent, grincent des dents et laissent entrevoir l'espérance que la Chambre et le Sénat maintiendront l'adjonction des plus imposés.

Il rappellent que M. Bardoux se prononce pour le maintien du principe consacré par la loi de 1818. Mais en même temps, ils ont le tort de citer l'opinion de Royer Collard et de Camille Jordan. Ces doctrines signalèrent l'adjonction des plus imposés comme « une atteinte à l'indépendance des conseils municipaux... une oligarchie de la richesse

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

25

LES DEUX MÈRES

PAR
Émile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

« Eh bien, tant pis pour elle, dit-il; elle ne veut pas nous donner son enfant, nous le prendrons! J'avais déjà tout préparé; il va falloir modifier mon plan. Combien avons-nous encore de temps devant nous? »

« Il ne faut pas compter sur plus de huit ou dix jours. »

« C'est plus qu'il ne m'en faut. Ah! continua-t-il, voilà un changement à vue qui nous prouve une fois de plus qu'on doit toujours prendre ses précautions et que l'excès de prudence n'est jamais un défaut. »

« C'est vrai, approuva Solange. Après avoir réfléchi un instant, Blaireau reprit: »

« Il faut que dans huit jours il ne reste rien de ce qui t'appartient dans la maison. »

« C'est facile. Je n'ai qu'à tout remettre dans ma malle et à la faire enlever. »

« Mauvais moyen, fit Blaireau; on

ne peut pas faire venir une voiture, ce serait un danger. »

« Comment faire alors? »

« La semaine prochaine je ferai tous les soirs le voyage d'Asnières; tu me prépareras chaque jour un petit paquet que j'emporterai sous mon bras. »

« Oui, oui, c'est cela. Et la malle? »

« A la rigueur, tu pourrais la laisser, mais tu feras mieux de la brûler et d'en jeter la ferrure dans les champs. »

« Ce sera fait. »

« Je n'ai pas d'autres instructions à te donner aujourd'hui. »

« Qu'est-ce que j'ai donc à te demander? Faudra-t-il faire venir une sage-femme? »

« Si on pouvait s'en passer ce serait parfait; mais cela n'est guère possible; nous ne devons pas nous exposer à courir certains risques. C'est un enfant vivant et bien portant qu'il nous faut. D'ailleurs, tout bien considéré, je ne vois pas qu'il y ait un grand inconvénient à appeler une sage femme au dernier moment. So opération terminée, on la paye, elle s'en va, tout est dit. »

« Faudra-t-il acheter un berceau? »

« Oh! quant à ça, c'est absolument inutile, répondit Blaireau avec un petit rire sec. »

« Cela pourra surprendre la petite, dit Solange; elle a beaucoup de pénétration, à chaque instant je tremble qu'elle n'arrive à soupçonner la vérité. »

« Alors achète un panier d'osier de quarante sous, que tu trouveras facilement au marché. »

« Sur ces mots, les deux complices se séparèrent. »

« Le lendemain, Blaireau écrivit à Solange de Perny: »

« Nous, touchons au dénouement, lui disait-il; il est urgent que nous nous entendions sur les dernières dispositions à prendre. Nous devons être également prêts à l'heure, à l'instant. Les

gens sages ne doivent jamais être pris au dépourvu. Je vous attends le plus tôt possible. Venez le matin. »

« A la suite de cette lettre, Solange eut une conférence d'une heure avec Blaireau, et tout ce qui devait être fait fut convenu entre eux. »

« Ces deux misérables s'entendaient d'ailleurs parfaitement ensemble. Unis pour commettre le même crime, ils n'avaient pas à être défiant; la sûreté de l'un assurait celle de l'autre. »

« Depuis le marché qu'ils avaient conclu, Solange avait vu Blaireau plusieurs fois. Sans lui dire autre chose que ce qu'il voulait, ce dernier l'avait mis au courant de l'affaire, qui marchait aussi bien qu'on pouvait le désirer. »

« Non moins scrupuleux que son associé, Solange avait rempli avec exactitude son premier engagement, en remettant à Blaireau, à la fin du deuxième mois, la somme de dix mille francs. »

« Ou prenait-il cet argent? Depuis le mariage de sa sœur il n'avait certainement pas économisé cinquante mille francs sur la somme annuelle que lui allouait M. de Coulange, en récompense de ses services. Nous pouvons donc supposer qu'il ne se faisait aucun scrupule de puiser à pleines mains dans la caisse de la marquise. »

« D'ailleurs ne considérait-il pas déjà la fortune de son beau-frère comme étant la sienne? Il ne se préoccupait nullement des comptes à rendre de sa gestion. Le marquis allait mourir; on ne rend pas de comptes à un mort. Quant à la marquise, elle n'existait pas pour lui. »

« Solange ne s'inquiétait pas davantage de cet enfant d'une pauvre fille, que sa volonté, son crime allaient faire hériter d'une immense fortune. »

« C'est moi qui aurai créé, cet héritier d'occasion, c'était-il dit; plus tard,

s'il me gêne... Et bien, je le ferai rentrer dans le néant d'où il sera sorti! »

« Sous tous les dehors séduisants d'un véritable homme du monde, il eût été difficile, comme on le voit, de trouver un scélérat mieux accompli que ne l'était M. Solange de Perny. »

XVII

LA DOUBLEUR

Pour le moment, M. de Perny était seul à l'hôtel de Coulange.

Dès la fin d'avril, madame de Perny et sa fille avaient quitté Paris pour aller s'installer au château de Coulange.

Le séjour à la campagne offrait à la mère deux avantages:

D'abord, elle n'avait plus à répondre aux questions des importuns; ensuite elle écartait d'un seul coup certaines difficultés qu'il eût été assez difficile de vaincre au dernier moment. Il est évident que pour arriver à son but, sans faire naître le moindre doute, il lui était infiniment plus facile de s'entourer de mystère à la campagne qu'à Paris.

Le château de Coulange est à environ vingt-cinq lieues de Paris sur la limite du département de Seine-et-Marne, et à quelques kilomètres de l'ancienne route de Paris à Strasbourg. Il est bâti au bord d'une verte colline sur laquelle s'étend le parc, qui n'a pas moins d'une demi-lieue de longueur. Le village se trouve à gauche, le site est pittoresque, ravissant, au milieu d'une végétation splendide. Il n'y a nulle part peut-être des platanes et des sycomores plus beaux.

Le château regarde le midi. Au nord, les grands arbres lui font une couronne de verdure, et plus loin, faisant suite au parc, s'étend une magnifique forêt, dépendante du domaine. La Marne, dont l'eau verte semble refléter ses ombrages, la Marne coule au pied du château.

Les jardins sont de toute beauté; ils sont arrosés par de petites rivières capricieusement méandrées, que nourrissent les eaux qui jaillissent des hauteurs et descendent en cascades. Toutes ces eaux vives se réunissent et forment un petit lac dont le trop plein se précipite dans un canal souterrain qui a son embouchure sur la rive droite de la Marne.

Il n'y avait rien de changé dans la situation de la marquise. La malheureuse jeune femme était prisonnière dans son château, comme elle l'avait été dans son hôtel à Paris. C'était toujours autour d'elle le même système d'espionnage, et la surveillance de sa mère n'était pas moins active. Madame de Perny ne permettait même plus à aucun domestique d'approcher de sa fille. N'étant sûre que d'elle-même, elle s'était condamnée à servir la marquise, et se faisait en quelque sorte sa femme de chambre.

Les gens du château, qui y mettaient, d'ailleurs, beaucoup de bonne volonté, admiraient chez madame de Perny cet excès de tendresse maternelle. Ils ne regardaient pas les choses de bien près. Du reste, bien payés, vivant grassement et n'ayant presque rien à faire, ils ne demandaient pas mieux que de fermer les yeux et de se boucher les oreilles.

La marquise paraissait complètement anéantie. Elle ne pleurait plus. Peut-être n'avait-elle plus de larmes. Sa tranquillité apparente avait quelque chose de navrant. Elle restait de longues heures, des journées entières, sans faire un mouvement, affaissée sur un fauteuil ou étendue sur un canapé. Et elle n'esquissait même pas de faire un effort pour secouer sa torpeur.

Il y avait un balcon devant la fenêtre de sa chambre. Parfois elle venait s'y accouder. Mais comme toujours, elle restait immobile, pareille à une statue.

Les oiseaux chantaient joyeusement comme s'ils eussent voulu. L'égayeur; elle ne les entendait point. Ses yeux erraient vaguement sur les pelouses fleuries et à travers les massifs, ou bien, devenus fixes, elle avait l'air de contempler l'azur, le regard perdu dans l'infini.

« A la voir ainsi on l'aurait prise pour un corps sans âme. »

La marquise de Coulange était bien un peu cela.

En quittant Paris, le marquis avait emporté avec lui l'âme et la pensée de sa femme.

Pendant ses heures de prostration et de longues rêveries, c'est avec son mari qu'elle était, c'est lui qu'elle voyait, c'est sa voix qu'elle entendait. Alors, si sa bouche restait muette, c'est son cœur qui parlait. Elle disait au marquis ses souffrances, ses angoisses, elle ne craignait plus d'accuser sa mère et son frère, elle avait le courage de lui dire et elle le suppliait de lui pardonner.

constituée, la plus absurde des oligarchies. (Mondieur du 15 avril 1818.) Ceci prouve tout simplement que M. Bardoux est un peu plus réactionnaire que Royer Collard et Camille Jordan. Le ministre de l'intérieur n'a donc pas fait un énorme effort libéral en révoquant l'abrogation d'une disposition législative depuis longtemps condamnée par les doctrines. Nous espérons qu'à leur tour la Chambre et le Sénat ne voudront pas rester en arrière de Royer Collard et de Jordan.

ALGÉRIE & TUNISIE

Rédemption des insurgés

Tripoli, 15 février.

Douze cents insurgés tunisiens, appartenant aux tribus des Hammamas et des Glass, sont arrivés aux portes de Tripoli, priant le gouverneur de les faire ramener en Tunisie par les troupes turques.

Escorte de Missionnaires

Tripoli, 15 février.

Le commandant militaire de Tripoli a envoyé à Ghadamès un escadron de cavalerie et un détachement de cavaliers indigènes pour escorter deux missionnaires français qui reviennent à Tripoli.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Poursuites contre M. Parnell

Londres, 15 février.

Le Daily Telegraph publie le bruit que le gouvernement anglais a l'intention de poursuivre M. Parnell pour cause de haute trahison. Ce bruit mérite confirmation.

Envoi de troupes en Irlande

Londres 15 février.

Le deuxième bataillon de coldstream-guards, actuellement à Londres, a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour l'Irlande.

AUTRICHE

Massacre d'une députation

Vienne, 15 février.

Une députation de mahométans, partie de Matorkia et se rendant à la résidence du gouverneur Jovanovich, pour lui présenter une adresse, a été assassinée par une bande d'insurgés et massacrée. Une forte patrouille de gendarmerie est arrivée au moment du massacre, et, après un combat acharné, a tué cinq insurgés et a fait en outre cinq prisonniers qui ont été immédiatement fusillés.

Le Prince Milan

Vienne, 15 février.

Les officiers serbes admis à l'école de guerre de Vienne, ont été mandés par le télégraphe. Le parti de Ristich menace, paraît-il, de renverser le prince Milan.

AUGUSTE BARBIER

Un journal a annoncé, hier soir, que M. Auguste Barbier, de l'Académie française, venait de mourir à Nice; disons-le, la nouvelle frappe peu; il y a si longtemps que l'auteur des *Jambes* est mort. C'est certainement un détail qui ne dépassera pas le cercle de famille et d'amis; la faute pour laquelle les grands écrivains travaillent savait qu'elle n'avait plus rien à attendre du poète qui avait jeté, en 1830, son premier et son dernier cri. Le mot : fin était écrit depuis longtemps au bas de la *Curée* et de *Le Piano*; la mort ne vient pas de briser une plume vivante, d'arrêter une œuvre en plein essor; elle se borne à dépouiller cet oublié de l'habit de cérémonie sur lequel on avait cousu les palmes vertes de l'immortalité.

Il n'est peut-être pas, en effet, de plus singulier exemple des destinées avortées, Auguste Barbier a été, comme pas un, le poète mort jeune en qui l'homme survit, dont parle Sainte-Beuve.

Le sort voulut qu'il eût vingt-cinq ans et qu'il fût étudiant, lorsque vint la révolution de 1830. Il est bien évident qu'Auguste Barbier dut être effrayé, le reste de sa vie, par l'œuvre de sa jeunesse; tout ce qu'il put faire ensuite fut l'effet de réatures, d'adoucissements, de tempéraments apportés aux premières pages révolutionnaires.

Le bruit avait été trop grand, l'applaudissement trop chaleureux, l'impression trop profonde; ce balladeur effrayé parit avoir passé sa vie à vouloir museler le lion qu'il avait déchaîné. Là a été surtout sa grande erreur; le silence valait mieux que les amendements qui ont conduit Barbier à l'Académie.

L'effet fut prodigieux, en 1830, quand, après la bataille des trois jours, les vers de la *Curée* retentirent dans les rues, et les voix enrouées de coups de fusil, de la ville, encore pleines de l'atmosphère curieuse de la bataille. Tout se tint pour écouter cette voix haletante qui racontait les héros de la lutte et les laches compromis le lendemain de la victoire; l'accent était rauque, le mot cru, la langue fruste; les vers de l'homme étaient inégaux, ces terribles jambes hautes comme des lanternes, semblaient sauter par-dessus les pavés bouloversés des rues.

Tous ceux que l'avènement de la meilleure des républiques avait déçus, tous ceux qui applaudent aux dénunciations et dont que tout n'était pas perdu puisque les jeunes gens trouvaient de cette œuvre, cette poésie révolutionnaire, cette œuvre feubourienne, cette formidable satire, alors sans équivalent, étaient des armes avec lesquelles on pouvait recommencer le combat. Hélas! les barricades de Saint-Méry et de la Croix-Rouge purent s'élever et s'érouler; les combattants purent tomber sans la faillite ou s'enlever dans les cahots la voix était tue; jamais plus on ne revit l'auteur.

On attendait en 1832, en 1833; on attendait en 1835 que l'homme qui avait écrit le *Leçon*, *Quand on va à la messe*, *Le Populaire*, dans la nouveauté une expression aux rimes et aux cris de la multitude qu'il avait jadis célébrée.

On attendait au moins que celui qui avait dit, sur un rythme si mélancolique, avec des paroles si désolées, les tristesses de l'italie morte, dans *Le Piano*, les horreurs de la misère des ouvriers de Londres, dans *La Sore*, trouvât une plainte, moins encore,

une larme, pour la misère des prolétaires des faubourgs de Paris. Rien ne vint. Si, pourlant : M. Barbier publiait un roman satirique : les *Mauvais garçons*; *Chansons civiles et religieuses*; *Bonheur Cellini*; *opéra*; *Chansons et odes*; *poésies nouvelles*. L'inspiration était banale, la forme médiocre, le style n'avait pas le poète enflammé de *l'Idole*. Celui qui, alors que tous les poètes étaient éblouis par l'horrible gloire napoléonienne, avait écrit, avec un si superbe courage, la pièce où se trouvent ces deux vers :

« Je n'ai jamais chargé qu'un être de ma haine. »

« Sois maudit, ô Napoléon ! »

publiait sous le second empire : *Silves*, *poésies diverses*; *Trois passions*, nouvelles, l'auteur des *Jambes* traduisait Coleridge.

Le châtiment vint, terrible. En 1839, Auguste Barbier fut élu académicien, en remplacement d'Empis. C'était bien fini. Depuis, il n'a rien publié, je crois, que son discours de réception.

M. Auguste Barbier était, dit-on, devenu religieux. Mais à quel bon vouloir éclaircir le mystère de toute cette vie de laquelle émergent seulement deux faits, deux dates : il écrivit les *Jambes* en 1830, et fut de l'Académie en 1839.

LES PROCÈS DE L'UNION GÉNÉRALE

L'affaire de l'Union générale, dans laquelle tant d'intérêts sont engagés et qui soulève tant de contestations, va faire naître une foule de procès à ravir tous les huissiers, avoués et autres débiteurs de grimoires timbrés. Nous allons essayer de dresser la liste de ces procès; nous ne prétendons pas donner une liste définitive, car jusqu'ici, presque chaque jour, depuis le commencement de l'instruction, amène son procès; et cette éclosion de feuilles de papier timbré va encore continuer. Mais, dès aujourd'hui, sous peine d'être bien-tôt débordé, il faut faire un premier dénombrement.

Plus tard, et chaque fois qu'il y aura lieu, nous ferons des additions.

Premier procès.

En correctionnelle, contre MM. Bontoux et Fédér. Ces poursuites ne sont pas encore décidées, parce qu'on n'a encore fait la preuve d'aucun des griefs avancés contre les directeurs de l'Union.

Second procès.

Ce procès est lié au précédent. S'il était prouvé que MM. Bontoux, Fédér et le conseil d'administration ont disposé indûment des fonds qui leur étaient confiés, on les traduirait devant la juridiction civile pour les obliger à remplacer l'argent qu'ils auraient dissipé.

Troisième procès.

— Intégré par la chambre syndicale des agents de change à la Société de l'Union générale, pour obliger celle-ci au paiement de ses différences de bourse.

Quatrième procès.

— La coulisse de Lyon et celle de Paris, qui ont perdu 112 millions en spéculant sur les actions nouvelles de l'Union vont contester devant les tribunaux la validité de l'émission de ces actions.

Cinquième procès.

— Le syndic de la faillite contre la coulisse de Lyon et contre la coulisse de Paris, pour l'obliger au paiement de ses différences de bourse.

De la solution donnée à la question des actions nouvelles, des procès nombreux résulteront. Si l'émission est annulée nous aurons : Sixième procès. — Les actionnaires de l'Union ancienne, souscripteurs d'Union nouvelle, qui ont versé 850 fr. pour une action nouvelle, s'adresseront au tribunal pour se faire reconnaître la qualité de créanciers de la faillite. Septième procès. — Si l'émission est valide, les actionnaires demanderont au tribunal de déclarer que le fait du versement effectué lors de la souscription aux actions nouvelles, et de l'abandon de 30 millions consenti par eux, sur les bénéfices de 1881, leurs actions sont entièrement libérées.

Huitième procès.

— Dans les deux cas précédents, le syndic poursuivra les actionnaires pour en obtenir les versements complémentaires de leurs souscriptions.

Nouveau procès.

— Procès imminent que le syndic intenterait à la Landebank, pour l'obliger à concourir à la liquidation de la faillite.

Voilà déjà neuf procès. Combien faudra-t-il en faire aux débiteurs « divers » qui, d'après le bilan que nous avons publié, doivent 20,000,000 à l'Union ? On n'en sait rien encore; c'est pourquoi, au bas de cette première liste, nous mettons :

(A suivre)

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

(Session ordinaire de 1882)

Séance du 14 février

PRÉSIDENCE DE M. GAILLETON

M. le Maire donne lecture d'une proposition de M. André et Vacheron, ayant pour but, l'éclairage le soir, du cadran côté sud de l'horloge de l'Hôtel de Ville. Renvoyé à l'Administration qui présentera un rapport.

Création, à Lyon, d'un Hôtel des Postes et Télégraphes

M. le Maire annonce au Conseil qu'il déposera un rapport concernant cette création.

Il donne lecture des conditions générales de ce rapport.

M. le Maire, après avoir étudié la question, s'est décidé, après avoir étudié la question, vaste hôtel qui comprendrait, réunis, les deux services des postes et télégraphes.

Par sa lettre, en date du 5 décembre dernier, il fait connaître les conditions principales dans lesquelles on pourrait donner suite au projet.

Ces conditions sont les suivantes :

1° La ville prendrait l'engagement de faire construire, sur un terrain à désigner d'ac-

cord avec l'Etat, un bâtiment dont les plans seraient soumis à l'acceptation du gouvernement ;

2° La ville ferait face aux dépenses d'acquisition du terrain et de construction de l'hôtel, soit au moyen d'un emprunt, soit à l'aide de ses ressources ordinaires.

3° L'Etat, de son côté, paierait à la ville, à partir du jour de la prise de possession, un loyer équivalent à l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement de la somme dépensée pour les constructions.

4° A l'expiration de la période d'amortissement, l'Etat deviendrait propriétaire du sol et des constructions dudit hôtel, et le conserverait à sa charge l'entretien complet de l'édifice.

Dans cette lettre il n'était pas question de prix des terrains et de leur remboursement.

M. le ministre, consulté sur ce point, a répondu que l'Etat consentirait à prendre à sa charge le tiers, au besoin la moitié du prix d'acquisition en raison du prix élevé du sol.

L'Administration municipale, en reconnaissant la nécessité de la création d'un hôtel des postes et télégraphes, croit que la participation de l'Etat au prix des terrains doit être de deux tiers, ce qui est motivé par le prix exceptionnel du sol dans le quartier obligé, qui est limité par la place des Terreaux, au nord, par la place Bellecour, au sud, et enfin à l'est et à l'ouest par le Rhône et la Saône.

Le conseil aura à se prononcer sur les points suivants :

1° Participation de la ville pour un tiers dans le prix d'achat des terrains ;

2° Avances des sommes nécessaires, tant à l'acquisition qu'à la construction ;

3° Remboursement, par l'Etat, au moyen d'annuités comprenant les intérêts et l'amortissement ;

4° Autorisation à donner au Maire pour entrer en négociations relativement au choix de l'emplacement.

Ce dossier sera remis à la commission des travaux publics à sa première séance. M. le Maire invite les membres de cette commission à présenter le rapport de cette affaire au plus tôt, attendu que les baux des deux services expirent le 1er juillet 1885.

M. Vacheron donne lecture de son rapport au nom de la commission des finances, sur la proposition de M. Pasquet, tendant à ce qu'une somme de 27,000 francs soit inscrite au budget de 1883, pour indemnité aux conseillers municipaux sous forme de jetons de présence.

M. Bessières propose un amendement; il demande que cette indemnité ne soit pas payée en jetons de présence et qu'elle soit donnée avec cette dénomination : *Pour travaux supplémentaires*.

M. le Maire dit que la loi s'oppose à cette inscription de crédit. Il cite le Conseil municipal de Paris, qui dernièrement avait voté une somme de 300,000 fr. pour indemniser les membres de ce conseil de leurs frais et dépenses; cette proposition a été rejetée par le gouvernement.

Sur la question le conseil est, croit-il, parfaitement d'accord, car tout ce qui travaille pour le bien commun leur doit être rétribué, du reste les sénateurs et les députés sont payés, il en doit être de même de toutes les fonctions électives.

La proposition de M. Pasquet comporte deux points : une délibération et une application de cette délibération. Le projet à qui sera soumis cette délibération pourra l'annuler.

Si le conseil tient à se prononcer sur la question de principe, il faut la porter devant une juridiction plus élevée. Il serait peut-être d'accord, car tout ce qui travaille pour le bien commun leur doit être rétribué, du reste les sénateurs et les députés sont payés, il en doit être de même de toutes les fonctions électives.

La proposition de M. Pasquet comporte deux points : une délibération et une application de cette délibération. Le projet à qui sera soumis cette délibération pourra l'annuler.

Si le conseil tient à se prononcer sur la question de principe, il faut la porter devant une juridiction plus élevée. Il serait peut-être d'accord, car tout ce qui travaille pour le bien commun leur doit être rétribué, du reste les sénateurs et les députés sont payés, il en doit être de même de toutes les fonctions électives.

M. Bessières repousse le paiement d'indemnité par des jetons et maintient son amendement.

M. Carlot n'admet pas l'amendement Bessières, le conseil n'a pas de travaux supplémentaires.

M. Bessières cite les travaux de commissions qui sont, dit-il, des travaux supplémentaires.

M. Jullien réclame l'indemnité fixe, soit 750 fr. par an.

MM. Rossigneux, Clapot et Dubest parlent en faveur de l'indemnité sous forme de jetons de présence.

Les conclusions du rapport, en ce qui concerne l'inscription au budget d'une somme de 27,000 fr. pour indemnité à accorder aux membres du conseil, sont mises aux voix et adoptées.

M. Bessières, au nom de la commission des vœux donne lecture de la protestation suivante :

Messieurs,

Jusqu'à ce jour, les vœux émis par le Conseil municipal, avaient été l'objet d'une étude spéciale de la part de l'Administration supérieure, et celle-ci avait toujours transmis la réponse qu'elle jugeait convenable aux vœux que les conseillers municipaux de Lyon, émettaient au nom de leurs concitoyens.

Aujourd'hui, Messieurs, cette tradition semble avoir été abandonnée par l'Administration, et l'on ne fait plus au Conseil municipal de la dixième ville de France, l'honneur de répondre à des demandes qu'il considère comme très légitimes.

Profondément ému de cette procédure, votre commission des vœux vous propose la délibération suivante :

Considérant que l'Administration supérieure ne juge pas à propos de répondre aux vœux émis dans la dernière session.

Qu'il serait contraire à la dignité du Conseil municipal, d'en formuler de nouveaux ou de renouveler ceux qui ont été précédemment émis.

Regrettant l'attitude prise par l'Administration préfectorale à son égard, regrette cette manière d'agir, et refuse d'émettre des vœux dont l'Administration supérieure aurait à connaître.

Après quelques observations de M. le Maire, il met aux voix la protestation émanant de la commission des vœux, laquelle est adoptée.

La séance est levée à 10 heures.

J. J.

DEUX DÉMISSIONS PROCHAINES

On se rappelle que le Comité central du 2^e arrondissement avait, par 43 voix contre 40, maintenu dans leurs fonctions de conseillers généraux, MM. Thévenet et Bousquet, bien que ces messieurs eussent, pendant la dernière période électorale sénatoriale, donné

un croc-en-jambe au mandat qu'ils avaient signé.

Nous apprenons que la Commission exécutive du Comité central vient d'informer ce vote.

Nous attendons par conséquent la démission de M. Thévenet, l'ancien membre des cercles catholiques, et de son digne acolyte M. Bouquet.

A moins que le Comité central ne revienne encore une troisième fois sur ses votes, ce qui ne nous surprendrait pas de la part d'une organisation qui avait fait élire comme républicains, ces deux parfaits réactionnaires.

H. A.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE VILLEFRANCHE

Réponse au « Progrès »

Je lis dans cette feuille de *caméléon* un article qui déclare que le citoyen Garrie, lorsqu'il était conseiller d'arrondissement, votait pour les congréganistes, mais la *Progrès* a soin de ne pas donner la date de cette séance.

Le Progrès appartient sans doute à l'école de Basile; « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ».

Je demande la date de cette séance.

Néanmoins, le Progrès a bien soin de cacher que son protégé, monsieur Thiers, qui se dit anti-clérical et partisan de la suppression du budget des cultes, a, dans la séance du 9 septembre 1881, au conseil général du Rhône, présenté et voté un amendement où le service religieux sera fait à l'Asile de Bron, par M. le curé de Bron et que le département en paiera le montant.

Il a dit également que son protégé, monsieur Thiers, a fait un livre sur la défense de Belfort. Les allemands se sont plu à en reconnaître la vérité.

Voilà un homme qui écrit, qui parle, le bon billet que de parler et écrire pour être candidat.

Si le Monsieur Thiers était si républicain, qu'il vient nous le dire lui qui a été officier de l'empire, aurait dû rester à l'armée, où il l'élément démocratique manque et si quelques conspirateurs avaient essayé de renverser la République on de faire un coup d'Etat, alors il aurait dû faire comme le major Laborde dévouer la conspiration à la nation et briser son épée plus tôt que trahir le peuple.

On dit qu'il a défendu Belfort, il n'était pas tout seul et puis il n'a fait que son devoir et rien de plus.

Le Progrès a aussi ses préférences pour M. Million et il avoue qu'il est centre gauche, belle garantie.

Où, malgré la feuille de *caméléon* les électeurs de la première circonscription de Villefranche, ratifieront le vote de la salle Daguenet et voteront pour le candidat radical, le citoyen Basile Garrie, conseiller général, lequel a toujours rempli le mandat qui lui a été confié et renverra l'Intriguant, l'ancien black-boulé de Neuville, aux douceurs de la vie privée.

Pour le comité de l'Alliance des républicains radicaux du canton d'Anse.

Le secrétaire, Jh. CLÉMENT, fils.

THÉÂTRES

M^{me} SARAH-BERNHARDT

Sarah-Bernhardt, la comédienne inimitable nous est revenue.

Quel singulier genre de vie! quelle existence nomade! L'excellente artiste, depuis sa rupture avec la Comédie Française a parcouru le monde.

Un voyage infatigable, elle a étonné les divers continents qu'elle a parcourus; partout elle a été acclamée et convertie de fleurs.

Aujourd'hui, Sarah-Bernhardt songe au repos; après cette dernière tournée artistique, elle se retirera dans sa villa de Saint-Adresse, près de Paris.

L'artiste devenue propriétaire se consacrera entièrement aux travaux d'architecture et d'agriculture.

Elle vient d'acheter d'immenses terrains : une ferme de 5,730 mètres carrés, située sur le chemin conduisant aux Phares; — un hectare d'une portion de terrain en herbage d'une contenance de 300 mètres; puis, divers autres parcelles, 20,000 mètres au moins, — et doit faire édifier des constructions, dont elle sera l'architecte, sur toutes ces propriétés.

En attendant cette retraite que le monde théâtral tout entier déplore, nous sommes heureux de pouvoir encore profiter des délicieuses soirées qu'elle nous donnera.

Donc hier à Bellecour, on jouait *Les faux Messages*, de Pailleron. Un nombreux public était accouru; de grands vides cependant se remarquaient aux petites places.

L'œuvre est mouvementée; mais quelques situations sont faussées et parfois un peu forcées. Le style cependant est admirable; c'est, en un mot, du Pailleron, et on sait que M. Pailleron n'est pas le premier venu en matières de théâtre.

M^{me} Sarah Bernhardt a naturellement été acclamée; on a comme toujours grandement admiré son jeu si correct et si fin, ses intonations tour à tour charmantes et émouvantes.

Après le deuxième acte, deux superbes bouquets lui ont été remis aux acclamations de la salle entière. Toute la soirée n'a été qu'un long triomphe pour elle.

Les autres rôles ont été tenus d'une manière suffisante; à côté d'elle, il est si difficile de pouvoir briller.

En somme, soirée excellente, et public très satisfait.

J. DAVERNY.

THÉÂTRE DE LA GAITE (7, rue Didier)

Samedi 20 février, à sept heures, grande représentation au bénéfice du Sou des Ecoles, avec le bienveillant concours, pour la partie instrumentale, de l'Echo fraternel, directeur M. Bussard; pour la partie dramatique, M^{me} Marie P. Marie D., et M. Raymond, M^{me} Mure, Durand, M^{me} Mouchon, etc.

Le *Vieux Caporal*, donné en cinq actes, par MM. Dumanoir et Dennery.

Cher un Garçon, vaudeville en un acte. Entre la première et la deuxième partie, Conférence par M. Mure.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Nous recevons de M. Demary, directeur du théâtre des Variétés, la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur en chef du *Réveil Lyonnais*.

« Je lis dans votre journal du 15 courant que, jouant l'ancien répertoire, vous désirez à

Lyon et s'en de plaisir au public lyonnais, je devrais jouer la *Tour de Nesle*, cette pièce étant gâtée de tout le monde.

« Étant plus à même que moi-même connaître les goûts du public, de qui je tiens à m'attirer toute la sympathie, je prends donc votre conseil comme un ordre.

« En conséquence, je jouerai dimanche, 19 courant, la *Tour de Nesle*, et vous pouvez assurer le public que je ferai tous mes efforts pour le satisfaire.

« DEMARAY. »

MÉNAGERIE BIDEL

Aujourd'hui jeudi, deux grandes représentations, la première dédiée aux familles, lycées et pensions, à trois heures et demi pour quatre heures; la seconde à huit heures et demi pour neuf heures.

Il nous semble inutile de recommander ce spectacle à nos lecteurs qui doivent certainement connaître Bidel, et se feront un plaisir d'aller l'applaudir.

SPECTACLES DU 16 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — *Le Toréador*, opéra-comique. Mireille.

Théâtre des Célestins

Le Petit Jacques, drame.

Théâtre Bellecour

Représentation de M^{me} Sarah Bernhardt, *Frou-Frou*, comédie.

Alcazar

(Rue de Séze)

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parés, masqués et travestis.

Tous les samedis bal masqué.

Folies-Bergères

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel

(Cours du Midi)

Séance à 8 h. 1/2.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 15 février.

Le temps est remarquablement doux, ce matin, dans le Nord-Ouest et le Nord de l'Europe; à sept heures, le thermomètre marquait plus 7 à Stockholm et Copenhague, plus 8 à Edimbourg et Dublin, plus 3 à Saint-Petersbourg.

Il fait au contraire très froid pour l'Autriche et le Sud de la Russie; le minimum (-10) est à Harnanstadt.

Enfin, nos régions sont soumises à un régime intermédiaire, les gélées nocturnes continuent. (-2) au Parc, pendant la nuit dernière, mais les maxima diurnes sont toujours relativement hauts (plus 14 hier à 8 h. du soir).

D'ailleurs, la température moyenne s'élève un peu, tandis que le baromètre baisse assez rapidement, et que le vent tourne au Sud en prenant de la force.

Temps probable: Le ciel va se couvrir; averses.

Vu et approuvé:

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CRIME A CHAPONOST

L'émotion provoquée par ce crime va toujours en grandissant. Les circonstances mystérieuses qui l'entourent, les hypothèses qu'il a fait naître, les tristes souvenirs qu'il rappelle, surexcitent et passionnent à un haut degré l'opinion publique.

Hier, les magistrats chargés de l'enquête; M. les docteurs Coutagne et Lacassagne, médecins au rapport; M. Chauvin, commissaire de police du quartier d'Oullins, et le brigadier de gendarmerie de Saint-Genis Laval, se sont de nouveau transportés sur le théâtre du crime.

Les deux savants praticiens ont procédé à une nouvelle autopsie, et comme l'avait constaté déjà M. le docteur Coutagne, il a été reconnu, après un minutieux examen, que le corps ne portait aucune plaie ou blessure et ne présentait aucune trace de violence.

Mais un autre détail, qui évoque un terrible souvenir, jette quelque lumière sur cette affaire ténébreuse et permet, sinon de reconstituer le tragique drame, du moins d'en révéler une partie.

Nous avons dit hier que la victime avait eu les pieds brûlés. Sur l'ordre du juge d'instruction, le cadavre de Villard avait été assis sur une chaise placée devant le poêle, les assistants remarquèrent avec une profonde horreur que la partie brûlée était adhérente à ce poêle.

Une minutieuse perquisition a amené la découverte d'une canette vide, tachée de sang, qui était habilement dissimulée sous la fenêtre.

M. Chauvin, dont le zèle et l'habileté sont d'un précieux concours aux magistrats instructeurs, a trouvé dans un hangar contigu à l'habitation, un manche de trident et une paire de tenailles sur lesquelles on remarque encore la trace de quelques gouttes de sang.

M. Cuaz, juge d'instruction, a interrogé ensuite de nombreux témoins. La plupart de ces dépositions offrent peu ou point d'intérêt.

Les habitants de la commune, ceux-là mêmes qui pourraient aider la justice dans son œuvre, paraissent retenus par la crainte et paralysés par la frayeur.

Nous ne parlerons pas ici des soupçons dont un habitant de cette commune a été l'objet. Ces soupçons n'étaient point fondés.

S'il y a crime, et tout maintenant le fait supposer, il est probable qu'il a été commis par plusieurs individus qui se rappellent les tristes exploits de la bande de Durand, ont employé la torture pour arracher un aveu de la bouche de leur victime.

Certains propos tenus par Villard, et rapportés par une de ces nièces, laisseraient croire qu'il était depuis quelque temps assailli par de tristes pressentiments.

Racontant qu'on lui avait tué son chien, dont il avait trouvé le cadavre près de sa porte, il ajoutait: « *Seul mon chien, quelqu'un pourra savoir maintenant et m'assassiner.* »

Le cadavre de la pauvre bête a été enterré, et M. Feraud, l'habile chimiste,

te-expert de notre ville, doit en faire aujourd'hui l'autopsie.

En somme, l'instruction a été faite avec un grand pas, et si rarement exécuté avec autant d'exactitude que dans ces circonstances aussi; nous ne doutons pas que cet épouvantable forfait ne tombe entre les mains de la justice.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tous les faits intéressants qui pourront se produire.

CHRONIQUE LOCALE

La mort fauche dur dans les rangs de la démocratie lyonnaise; il y a quelques jours, c'était notre ami Goyne, nous conduisant à sa dernière demeure; aujourd'hui, c'est le citoyen Chaine, membre de la commission municipale de l'élection Humbert qui vient de succomber à une douloureuse maladie.

Nous espérons que tous nos amis voudront donner un dernier témoignage de sympathie à ce brave citoyen, en assistant à ses funérailles purement civiles, qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 3 heures trois quarts.

H. A.

Aujourd'hui la première chambre du tribunal civil a rendu son jugement concernant l'affaire de MM. de Lubac et Gros.

M. de Lubac a été condamné à 500 fr. de dommages-intérêts.

Nous avons remis aujourd'hui à la commission de la grève de Villefranche la somme de 124 fr., produit des souscriptions reçues au journal.

Avant-hier, une bande d'ouvriers italiens, après avoir fait de copieuses réceptions au café Bernet, place Saint-Louis, ont refusé de payer la note qui leur était présentée.

Une querelle s'en est suivie. Les bouteilles et les verres ont volé en éclats et bientôt une mêlée générale a eu lieu. Les gardiens de la paix, avertis aussitôt, ont séparé les combattants et ont conduit à la permanence les plus récalcitrants.

Mais comme au moment où les gardiens de la paix les conduisaient au poste, les camarades des Italiens arrêtés sont venus à leur aide et ont voulu les dégrader, les agents ont été obligés de battre en retraite et de se réfugier dans l'établissement où la scène avait commencé.

Les Italiens se sont mis alors à lancer des pavés dans la direction, qui a été en partie défoncée.

Une escouade de gardiens de la paix venant à passer, a pu fort heureusement délivrer les gardiens de la paix assiégés, qui n'avaient pas lâché leurs prisonniers, et mettre en fuite cette bande de forcenés.

Une série de vols :

Un voleur resté inconnu a dérobé au préjudice de M. Noël, contrôleur à la compagnie des tramways, divers effets d'habillement.

Le même jour, un audacieux malfaiteur a pénétré dans le domicile de M^{me} veuve Boyet, rue du Chariot-d'Or, 22, et s'est emparé d'une somme de 40 fr. qui était renfermée dans le tiroir d'une commode.

On nous signale les fréquents scandales qui se produisent rue Saint-Jean, dans la zone comprise entre l'Archevêché et la rue du Palais-de-Justice.

Le trottoir est envahi, à partir de six heures, par des femmes de mauvaises vie, qui arrêtent les passants et qui ne se gênent nullement pour exercer leur honteuse industrie.

Nous espérons qu'il suffira de signaler ces scandales pour que la police les fasse cesser.

Un vigoureux gaillard, âgé de 30 ans environ, s'étant présenté hier soir chez un concierge de la rue des Marchandises pour solliciter une aumône, celle-ci lui fit observer qu'avec de bons bras comme les siens, il y avait mieux à faire que de mendier.

Cette juste observation ne plut point au quidam, qui se mit à l'apostropher en termes des plus injurieux.

Conduit devant le commissaire de police du quartier de Bellecour, ce triste personnage, qui n'a pas subi moins de quatre condamnations, a renouvelé ses injures et ses menaces.

Par ordre de ce magistrat, il a été conduit à la permanence, où il a été écroué.

Un vieillard qui passait, avant hier, dans la rue Thomassin, s'est affaissé tout à coup sur le trottoir en appelant au secours.

Relève aussitôt par les passants, il a été transporté dans une pharmacie voisine, où il n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Le commissaire de police, immédiatement averti, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

Voici le signalement du vieillard :

Taille 1 mètre 60, cheveux et barbe blancs; le corps est d'un maigre extrême. Mise : chemise blanche usée, deux gilets noirs déchirés, deux pantalons dont l'un en peau de daim déjà usé, un paletot en drap noir, un pardessus en mauvais état. Chaussé de chaussettes en coton marron et de souliers brodequins écartés. Coiffé d'une casquette en bon état en drap noir.

Détail particulier : claudication de la jambe gauche.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, avant-hier, à 2 heures 1/2, dans l'appartement de M. Ollagnier, tourneur, rue Jouffroy, 3.

Le feu avait été communiqué par une étincelle à une pailasse d'enfant, qui

avait mise sécher près d'un poêle allumé.

L'alarme, ayant été donnée par un voisin, on est accouru avec quelques seaux d'eau, et grâce à la promptitude des secours, les dégâts ont été insignifiants.

Dramas de la misère ! Un vieillard de 80 ans, le nommé Jacques Forest, est tombé hier de faiblesse sur le quai de la Guillotière. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Bonnetain, place de la Victoire, ce malheureux, qui est sans domicile et sans ressources, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une forte détonation a mis en émoi hier, vers trois heures, les habitants de la maison sise quai de la Charité, 18. Quatre ouvriers maçons chargés de réparer une fosse d'aisance, venaient à peine de la découvrir qu'une forte odeur de gaz se répandit et aussitôt une détonation se fit entendre.

Par un heureux hasard, aucun des ouvriers n'a été blessé et les locataires en ont été quittes pour la peur.

Une nouvelle rixe s'est produite dans la nuit du 12 au 13 courant, à l'angle des rues Duguesclin et de Séze.

Un sieur François Chavagnis, employé au chemin de fer de la mouche, a été frappé de trois coups de couteau au visage.

Les gardiens de la paix, attirés par ses cris, l'ont trouvé étendu sur le sol la figure et les mains couvertes de sang.

Le blessé n'a pu donner aucun renseignement sur ses agresseurs. On croit cependant qu'il s'agit d'une vengeance, car l'un d'eux, en le frappant, a prononcé ces paroles : « Il faut que j'ouvre le ventre. »

Le commissaire de police a ouvert une enquête sur cette mystérieuse agression.

Un fourgon des messageries Bordet et Bosson, a accroché, hier, sur la place Bellecour, une voiture à la Compagnie des Petits-Maîtres, qui a eu sa lanterne brisée par le choc.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Le citoyen P..., dont nous avions annoncé l'arrestation, nous prie de dire qu'il a été relâché en même temps que T..., son adversaire.

Beaux-Arts
Exposition permanente

Il y a quelques temps nous annoncions à nos lecteurs la création à Lyon d'une exposition permanente de peinture, sculpture, etc.

Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que les initiateurs de cette organisation viennent de recevoir l'approbation des statuts qu'ils avaient soumis à l'autorité préfectorale, ainsi que l'autorisation de constitution de la Société.

Enfin, nous aurons donc à Lyon une exposition organisée par les artistes eux-mêmes.

Le local loué à cet effet est situé rue Bourbon, 34, salle Villermoz.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette installation, et nous ferons connaître dans un résumé les points les plus importants des statuts.

Comité de l'Alliance
La commission exécutive et les délégués des groupes sont convoqués d'urgence jeudi 16 courant à huit heures et demie du soir au local habituel.

Le secrétaire, B. CHARVET.

Taxe du Pain de Ménage
Par arrêté du Maire de Lyon, en date du 16 février 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 33 c.

Le pain forain ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu.

Parti ouvrier Français
Agglomération lyonnaise

Les groupes adhérents au parti ouvrier sont invités à se rendre, samedi prochain 18 courant, à huit heures du soir, salle Ricottier, boulevard de la Croix-Rousse, 133, entrée rue Duverdi.

ORDRE DU JOUR :
Audition du Citoyen Malon, délégué du conseil national.

Pour le Comité fédéral,
Un des Secrétaires, C. CAMET.

Les citoyens et citoyennes qui n'auraient pas de lettres en trouveront à la porte.

Parait aujourd'hui le n° 7 de l'Écho militaire, contenant un article spécial sur la Permanence des garnisons, 25 cent. le numéro.

Vente en gros : chez Edouard, 34, rue Tupin ; au numéro, chez tous les libraires et marchands de journaux.

BOURSE DE PARIS
Du 15 février 1882

3 0/0 Franc.	82 20	Union génér.	...
3 0/0 Amort.	81 50	Crédit de Fr.	560
3 0/0 Id. n.	...	Foncière lyo.	565
5 0/0 Franc.	113 90	Banque otto.	680
5 0/0 Italien.	85	Banq. autric.	440
3 0/0 Esp. ex.	25 3/4	Banq. hongr.	405
5 0/0 Turc.	41 05	Autrichien.	628
6 0/0 Egypt.	325	Lombard.	470
B. de France	5175	Saragosse.	390
Crédit foncier	1455	Nord-d'Esp.	545
Crédit mobil.	745	Suez.	2080
Crédit lyonn.	745	Paris-L.M.	1650
Mobilier esp.	535	Consolidés.	400 1/2

BOURSE DE LYON
Du 15 février 1882

3 0/0 Franc.	82 25	Suez	2050
3 0/0 Amort.	...	Foncière lyo.	560
3 0/0 1881 am.	...	Ville de Lyon	89
5 0/0 Franc.	114 25	Vil. Paris 69.	...
5 0/0 Italien.	84 25	Vil. Paris 71.	...
Dette turque.	41	Rhône-et-L.	...
Dette Egypt.	...	Croix-Rous.	...
Mobilierfran.	...	Domb. S.-E.	465
Crédit lyonn.	700	Gaz de Lyon.	1145
Union génér.	...	Gaz S.-et-L.	...
B. Lyon-Leon.	...	F. Terrenoir.	440
Mobilier esp.	...	L'Horme.	...
Ranque otto.	675	Le Creusot.	...
Pays autrich.	420	Act. Marin.	...
S. Lyonnaise	639	Mines Loire.	325
P. L. M.	...	Montmartre	820
Chemins aut.	620	St-Etienne.	240
Lombard.	...	Rive-de-Gier	55
Saragosse.	430	Roche Firm.	...
Nord-d'Esp.	...	Cie Abattoirs	...

DÉPARTEMENTS

RHÔNE
Pommiers. — Après une réunion du Conseil municipal de Pommiers, dans laquelle cette assemblée a rejeté le projet de création d'une école primaire communale de filles, dont cette commune est dépourvue, trois conseillers municipaux, qui ne partageaient pas l'avis de leurs collègues, ont donné leur démission.

Les autres, qui ont voté contre la loi, feront-ils comme ceux de Charbonnières, démissionneront-ils aussi ?

LOIRE
POINTS ET CHAUSSEES. — NOMINATION

Saint-Etienne. — Par décision du ministre des travaux publics, en date du 13 février courant, M. Claude Ollier, actuellement attaché en qualité d'agent secondaire de 1^{re} classe, faisant fonctions de conducteur au service ordinaire du département de la Loire, est nommé conducteur de 2^e classe et restera attaché au même service.

INFORMATIONS MILITAIRES
Aviz. — Nous rappelons aux militaires de la classe de 1881 et aux journaux des classes de 1878 et 1879 qui ont été maintenus comme hommes à la disposition ou classés dans les services auxiliaires qu'ils devront, eux ou leurs parents sous peine de punitions disciplinaires, se présenter dimanche prochain, 19 courant, avant midi à la caserne de gendarmerie, cours Saint-André pour être mis en possession de leurs livrets militaires.

CONCERTS MILITAIRES
Nous nous sommes faits l'écho, il y a deux jours, du désir exprimé par un grand nombre de personnes, relativement à la reprise des concerts militaires qui avaient dû être

suspendus à cause des rigueurs de la température.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'autorité militaire a décidé de donner satisfaction à ce désir légitime, et qu'il y aura musique, place Marengo, demain jeudi, de trois heures à quatre heures de l'après-midi.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Une médaille d'argent de deuxième classe a été accordée au nommé Bailly Blaise, gouverneur au puits Noize, des houillères de Rive-de-Gier, pour divers actes de courage.

Une mention honorable a été décernée à M. Berlier Eugène, officier de cavalerie de l'armée territoriale pour avoir arrêté, en novembre 1880, un cheval emporté.

GRÈVE DE ROANNE
On sait qu'un premier meeting, en faveur des ouvriers grévistes de Roanne, s'est tenu dimanche, salle Graffard, à Paris.

On nous annonce, en dernière heure, qu'un meeting a été tenu, hier soir, mercredi, rue de Charenton.

GRAND-THÉÂTRE
Jeudi, première représentation de la Vie Parisienne, opéra-bouffe en cinq actes, musique d'Offenbach.

Comme lever de rideau, une *Altumette entre deux feux*.

COUPS ET BLESSURES
Saint-Chamond. — Hier, 3 jeunes gens ouvriers d'une usine, accompagnaient à la gare un de leurs camarades qui partait pour Lyon.

Comme il y avait encore quelques minutes à attendre l'arrivée du train, l'un d'eux proposa de les mettre à profit en allant chez le marchand de vins et dont ils n'auraient nullement besoin. Une discussion s'éleva entre eux à ce propos et finalement ils se traînèrent et se démentèrent mutuellement des coups.

Les agents de police prévenus, les conduisirent à la prison municipale, et le nommé D., qui devait prendre le train, attend, au violon, le moment de partir pour Lyon.

ARRESTATIONS
Le 6 janvier dernier, le nommé Lacoste était chez les frères Serre la dive bouteille.

Le lendemain, l'un des frères Serre s'aperçut que son compère n'était pas parti seul, car il chercha en vain un gilet tricoté en laine marron, dans la poche duquel il y avait une pièce de 5 francs.

Lacoste eut la présence d'esprit de tenir ce gilet caché pendant une huitaine de jours mais dimanche dernier, croyant que tout danger était passé, il s'empressa de le mettre sur lui. Interpellé par Serre, il déclara le tenir de son patron.

Le fait ayant été dénoncé à M. Bellat, commissaire de police, a fait, après enquête, procéder à l'arrestation de Lacoste qu'il a fait conduire devant le procureur de la République.

ISÈRE
RÉSOLUTION DES OUVRIERS MAÇONS PLÂTRIERS ET CIMENTIERS

Grenoble. — En réponse à la communication faite par MM. les entrepreneurs à divers journaux, les ouvriers maçons nous adressent l'article suivant :

« La chambre syndicale des ouvriers maçons, plâtriers et cimentiers avait, dans sa séance du 10 février, réuni les tailleurs de pierres et les manouvriers.

« Après avoir donné connaissance du rapport des délégués, la salle toute entière s'est levée comme mue par un ressort et a déclaré de la façon la plus formelle qu'elle n'accepterait pas ces conditions.

« Le secrétaire a lu alors un règlement rédigé par la commission, établissant la balance entre celui des patrons et celui des ouvriers.

« Ce règlement a également été rejeté.

« Les ouvriers ont déclaré, après un vote par assis et levés, qu'ils ne céderaient rien de leur programme.

« On s'est donc bien rendu compte que l'humanité était contraire au règlement des patrons.

« Le programme des patrons porte atteinte aux libertés ouvrières au point d'assimiler les travailleurs pendant le temps employé au travail, aux forçats auxquels on imposerait une tâche sous la férule ; les empêcheant de fumer, et les indispositions naturelles calculées à raison de deux par jour.

« Ces procédés ne sont que des misères sans nom et inacceptables, qui ne font qu'irriter les ouvriers en leur faisant sentir encore plus profondément la condition dans laquelle ils sont nés et la chaîne qu'ils veulent briser pour toujours.

« La condition onéreuse dans laquelle veut se trouver deux ou trois entrepreneurs est bien regrettable, mais elle est leur œuvre. »

— Placez-vous devant mon cheval, lui dit-il, — et ne bougez pas... il y a deux francs pour vous...
Le commissaire obéit avec empressement, et Jacques s'élança sur les pas de madame de Vergis.

Comme d'habitude, à cette heure de la journée, l'église était presque vide.

Quelques vieillards et quelques femmes, dissimulés à droite et à gauche, peuplaient fort peu la vaste solitude.

César de Fossaro, toujours à genoux, semblait s'absorber avec une indicible ferveur dans sa méditation pieuse. — Il tenait sa tête entre ses mains, mais à travers ses doigts écartés il ne perdait pas de vue la porte de l'église.

Soudain il tressaillit.

La comtesse franchissait le seuil.

Madame de Vergis trempa dans l'eau benite le bout de ses doigts fins, bien gantés, et fit le signe de la croix ; puis, se glissant légère par les bas-côtés sous la voûte de droite, elle gagna l'une des sorties et disparut, n'ayant fait littéralement que traverser la nef.

— Ah ! ah ! se dit M. de Fossaro, elle ressort... Ce n'est point ici-même qu'a lieu le rendez-vous.

Il se leva sans faire de bruit et se mit en devoir de gagner la porte à son tour, mais presque aussitôt il s'arrêta.

Jacques Sureau, suivant le bas-côté de l'église, comme avait fait la comtesse passait devant lui sans le voir.

Ruy-Blas écarta la reine ! murmura le baron. — Cet homme devient gênant, il faudra, je crois, aviser... Impossible de me mettre en chasse, il me reconnaîtrait. Attendons...

Il entra dans des rangées de chaises de la nef, s'agenouilla de nouveau et cacha de plus belle son visage entre ses mains jointes.

Le Ruy-Blas de l'avenue de Villars, ainsi que l'appelait M. de Fossaro, avait vu de loin la comtesse disparaître, au

moment où lui-même entra dans l'église et, comme César, il s'était dit :

— C'est ailleurs que les rendez-vous ont lieu. Je suis joué encore une fois. Cependant il marchait toujours.

Il marcha jusqu'à la porte latérale, l'ouvrit et cessa d'être en vue.

Arrivé sur le plus haut des degrés qui accèdent à cette porte, il jeta un coup d'œil rapide à droite et à gauche, mais inutilement.

Ainsi que cela lui était arrivé déjà, la nuit, à l'angle de la rue Bellegasse, il ne vit personne. César de Fossaro n'avait garde de bouger.

— Elle va revenir comme la dernière fois, dans quelques minutes, pensait-il. Elle priera, ou fera semblant, puis s'éloignera, et le tour sera joué. Il faudra qu'établisse une surveillance au dehors, du côté de cette porte, au lieu de rester à l'intérieur. Aujourd'hui, c'est un coup manqué. N'importe, rien ne me presse, et je veux attendre la fin de la comédie.

En quittant l'église, la comtesse, le visage absolument caché par sa voilette de dentelle épaisse, s'était engagée d'un pas vif dans la rue Férou.

Elle s'arrêta en face d'une vieille maison d'aristocratique apparence, mais sombre et malsainement comme toutes celles de cette antique rue.

Après avoir tiré son carnet de sa poche, et exhibé la carte portant au lieu de nom le mot : *Remember*, elle entra dans la maison, s'approcha de la loge du concierge et demanda :

— M. de Trois-Monts est-il chez lui ?
— Oui, madame.
— Seul ?

— Non, madame. Deux de ses amis sont montés tout à l'heure.

— Veuillez lui faire parvenir ceci, sans retard, et prendre cela.

Et elle tendit au concierge la carte, accompagnée d'une pièce de cinq francs.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Réponse au lettre du journal le Progrès

J'avais cru jusqu'à ce jour que ce journal avait quelque chose de sérieux, non dans le fond, car les noms de Peyrouton et Mengin ne laissent aucun doute à ce sujet, mais au moins dans la forme. Le numéro de mardi m'a déçu.

Le premier Lyon est consacré à la renommée de ceux qui ont été démissionnés, à Villefranche, battre en brèche M. Thiers ; et si la haine impuissante que je possède a été satisfaite, c'est bien ce jour-là, en voyant le figure déconfortée de MM. Peyrouton et Mengin, qui étaient venus assister au triomphe du grand, de l'incomparable M. Thiers, et qui ont vu se renouveler la séance qui avait eu lieu huit jours avant pour M. Peyrouton, illustre conférencier, le dernier des Romains je suppose, car tous ses articles nous rappellent l'histoire grecque ou romaine.

M. Peyrouton, forcé de descendre de la tribune, sans pouvoir achever sa conférence la mort dans l'âme, le visage décomposé, ne pensait plus à son bûche, disparaissant aux yeux du public, ne pouvait moins faire que de mourir.

Mais, où j'ai pu tenir, c'est au voyant dimanche, la douleur de deux amis, spectacle attendrissant ; en sortant de la salle Duguesclin, nous avons vu M. Abel Peyrouton et M. Thiers se précipiter dans les bras l'un de l'autre et s'écrier : frère, il ne nous reste plus qu'à mourir ! Puis, soudain, le capitaine, avec l'accès de Buridan criant : « A la loge ! à la loge ! »

A ce cri accoururent les frères connus ou inconnus et bientôt tout disparut sous terre, jusqu'au mardi, où nous voyons en lettres de feu, sur le Progrès, un article terrible, vaste d'intelligence, plein de verve et d'esprit.

Enfin, je retrouve M. Abel Peyrouton avec sa plume habituelle, lettré jusqu'au bout des ongles et n'ayant oublié ni Agamemnon, ni Achille. Je dois la vérité à M. Abel, il a encore en le don, mardi, de me faire rire ; mais qu'il me permette de lui dire ce qu'il est : avocat ne pouvant plaider, journaliste pouvant faire son chemin, mais à une condition, c'est d'écrire au *Journal amusant*.

B. CHARVET
Polisseurs sur métaux

Procès-verbal de la réunion du 12 courant

La séance est ouverte à 5 h. 30.
Le citoyen Solinot est désigné pour présider la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est acceptée sans réclamation.

L'ordre du jour appelle la discussion du règlement du syndicat.

Après discussion et vote des articles, l'ensemble est adopté à l'unanimité.

Vient ensuite une discussion sur la démission de 2 syndics.

L'assemblée, à l'unanimité, a voté l'ordre du jour motivé suivant :

« La chambre syndicale accepte la démission de M. Santonnat et lui inflige un blâme, pour n'avoir pas assisté à la réunion afin de rendre compte de son mandat.

« La démission du citoyen Chatelein est acceptée.

Le secrétaire donne ensuite lecture de lettres de deux nouveaux adhérents, lesquelles sont admises.

Après un compte-rendu du trésorier, le président lève la séance à 8 h. 35.

Le Président, SOLINOT, Le Secrétaire, DELORME.

Société de la Jeune Libre Pensée sociale de Lyon

Nous portons à la connaissance des jeunes libéraux socialistes, de 16 à 25 ans, de tous les arrondissements de Lyon, qu'il est fondé à Lyon une Société sous le vocable de la *Jeune Libre Pensée sociale de Lyon*. Cette Société ne faisant que de nature compte déjà de nombreux adhérents.

Au nom de cette Société nous adressons à la jeunesse l'appel suivant :

« Devant les perpétuelles de la lutte que le prolétariat engage vis-à-vis de ses oppresseurs, la jeunesse ne doit pas rester indifférente et doit s'unir pour arborer et défendre, avec énergie, le drapeau des revendications sociales, et terrasser nos ennemis, le capital et le cléricalisme, qui nous englobent dans une atmosphère de servage et d'ignorance, et nous exploitent en spéculant sur nos forces corporelles et nos forces morales. Nous engageons tous les jeunes gens à retenir les paroles d'un grand citoyen :

« Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à leur genoux. Levons-nous ! »

Tous les jeunes citoyens qui voudraient faire partie de la Société sont priés de se faire inscrire au siège social chez le citoyen Lydie, rue Pierre Cornille, 162, tous les lundis, jeudis, samedis, de 8 à 10 heures du soir.

En attendant que la jeunesse réponde à notre appel, nous vous disons : Salut et fraternité.

Pour la commission :
Le secrétaire, Jules DIZY.
Le secrétaire-adjoint, MAZARD.

SOUSCRIPTIONS

Son des Ecoles
Reliquat fait chez la veuve Colomnet à la suite des funérailles civiles de la veuve Vernier, née Odoz, 5 fr. versés au *Réveil lyonnais* par M. Kranier père.

Quête faite le 12 courant à l'assent de chant de chez M. Poyet, rue du Mail, versée au trésorier du 4^{ar} arrondissement par le citoyen Desmards fils, 2 fr. 80.

Deniers des écoles
Collecte faite dans une soirée de famille chez M^{me} Vacquier, 30, Grande-rue de la Guillotière, versée par le citoyen D. F., la somme de 1 fr. 70 c.

BULLETIN OUVRIER

Ouvriers menuisiers. — Tous les ouvriers menuisiers faisant partie de la commission de révision des statuts sont convoqués pour aujourd'hui jeudi 16 courant, à huit heures précises, au siège du syndicat, Urgence.

ORDRE DU JOUR :
Question concernant la commission.
Le Secrétaire, DONIZAC.

Peintres en voitures. — Les peintres en voitures sont convoqués pour samedi 18 courant, chez M. Simon, cafetier, rue Ste-Elisabeth, angle de la rue de Chartres, pour 7 h. du soir.

La Commission, LWZY dit Trompette et EMILE.

Tanneurs et corroyeurs lyonnais. — Tous les ouvriers tanneurs et corroyeurs de Villeurbanne et des environs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 20 courant, à 4 heures 1/2 du soir, au café Robin, place de la Maréchal.

Cette réunion ayant une importance capitale nous espérons qu'aucun ouvrier de la localité n'y manquera.

ORDRE DU JOUR :
Rapport de la délégation. — Communications importantes.

Passementerie. — La Chambre syndicale patronale invite ses adhérents à assister à une réunion générale et privée qui aura lieu samedi 18 courant à 8 heures précises du soir chez M. Gélière, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR :
1° Rapports des travaux faits durant le 2^e semestre ;
2° Discours sur la prudence.
Le secrétaire, PARAFES.

Polisseurs sur métaux. — Le trésorier et les syndics sont convoqués d'urgence pour ce soir jeudi 16 courant, à 7 heures et demie, chez le citoyen Solinot, syndic, rue de l'Épée, 17, au 1^{er}.

Le secrétaire, A.-M. DELORME.

Syndicat des mécaniciens. — La commission du règlement de travail, la commission de la grève, ainsi que les syndics sont convoqués pour aujourd'hui jeudi, à huit heures du soir.

Les Syndics, GIRAUD, NOUBERT, NAME.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR
RAVIER DE MONTÉPID

DEUXIÈME PARTIE
Le Prince Totor

« Ami bien cher, ami trop cher, le dernier espoir est évanoui... Une chance inattendue pouvait nous sauver ; elle disparaît... Une mission offerte à l'honnête généreux que nous offensions devant, selon toute apparence, l'oligarchie pour plusieurs mois... Dans la crainte de ne laisser seule, il refuse... Les jours s'écoulent... l'heure est proche où garder mon secret ne sera plus possible... Vous voyez bien qu'il ne vous reste plus qu'une issue... Vous voyez bien qu'il faut agir ensemble, et, si vous n'avez aimé, si vous n'avez aimé, vous n'hésitez pas à me rendre libre. »

Au-dessous de la dernière ligne, en guise de signature, elle traça une coquette barre surmontée de trois points, puis elle plia le papier en huit et le glissa dans le corsage de sa robe.

Ceci fait, elle prit son porte-monnaie et un carnet, caché au fond d'un tiroir du petit bureau de laque et renfermant plusieurs cartes de visite, dont l'une

portait, au lieu de nom, le dernier mot prononcé par le roi Charles I^{er} sur l'échafaud de Withe Hall :

REMEMBER

Ce mot qui vous dire : *Souviens-toi !* Une femme de chambre vint prévenir madame de Vergis que la voiture attendait l'attendait.

Mario était prête et descendit aussitôt.

Jacques Sureau occupait son poste sur le siège, les guides rassemblés dans la main gauche, le fouet appuyé sur la cuisse droite.

Quand parut la comtesse, un éclair sinistre s'alluma dans ses yeux mornes, une rougeur ardente alluma ses joues pâles.

Chaque fois qu'il se trouvait en présence de Mario, la passion fauve qui le dominait faisait monter à son visage tout le sang de ses veines.

— Ou va madame la comtesse ? — demandait-il d'une voix dont la jeune femme ne remarqua point l'altération.

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à vue	

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant gaz, de chauffage et électricité, 4,700 fr. sans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Pilules de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR
Mme Vve YVERNAT
3, rue Visol-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent FUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salspareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — La ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

N° 63,478. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nervosité, de troubles et sueurs nocturnes.

Cure n° 63,478. — Avignon. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, à ne pouvoir ni se déshabiller, avec de fréquents vomissements et de fréquents accès d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BOAREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revaléschiere, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. MONTMAYEY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1883.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/2 kil., 1 fr. 25; 1 kil., 2 fr.; 2 kil., 4 fr.; 4 kil., 8 fr.; 6 kil., 12 fr.; 12 kil., 24 fr. — Aussi la Revaléschiere chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend agité, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits antidiatétiques de Revaléschiere en boîtes de 4, 7, 10 et 24 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

Le Directeur-Gérant, Tony LOUP
Lyon. — Imprimerie du Révél Lyonnais, rue des Marronniers, 8

SOCIÉTÉ ANONYME LAITÉRIES DU RHONE SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1,100,000 francs

LYON --- 60, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60 --- LYON

L'Administration a l'honneur d'informer le Public que les produits de la SOCIÉTÉ DES LAITÉRIES DU RHONE se trouvent chez les Dépositaires dont les noms et adresses suivent :

- 1^{er} Arrondissement**
- CUZIN, 5, rue Royale.
 - DURAND, 21, rue Romarin.
 - DUMAS, 3, rue du Plâtre.
 - DUPUY, 20, rue Tolozan.
 - GARRE, 5, rue des Capucins.
 - REYMOND, 3, rue Vieille-Monnaie.
 - POUILLE, 24, rue Royale.
 - VILLARD, 8, rue du Garé.
 - MUSY, 24, rue Lanterne.
 - CHABROLAIN, 11, rue des Fantassques.
 - BURCKARD, 15, rue Vieille-Monnaie.
 - PRADEL, 6, rue Terraille.
 - BUREL, 15, rue Romarin.
 - COURTAY, 35, quai Saint-Vincent.
 - MADIGNIER, 3, rue Hippolyte-Flandrin.
 - BOY, 41, rue Feils-Gaillot.
 - BOYREL, place Saint-Vincent.
 - SAINTE-NIZIER, 5, place Saint-Nizier.
- 2^e Arrondissement**
- MERLIN, 3, place des Cordeliers.
 - LEBEUF, 20, rue Port-du-Temple.

- HULLARD, 18, rue Gasparin.
- VACHER, 18, rue Gréole.
- PRADEL, 19, rue Mercière.
- FACHON, 27, rue Dubois.
- PIDOUX, 4, rue de Jussieu.
- DESORTES, 55, rue Gréole.
- GIRAUD, 20, rue Thomassin.
- BIDAUD, 12, rue Palais-Grillet.
- TROTOT, 24, rue de la Charité.
- BERTHIER, 50, rue Franklin.
- SABATIER, 43, rue de la Charité.
- VOUTRAIN, 23, rue de Condé.
- GENEVAY, 23, rue Sainte-Hélène.
- BERTHIER, 40, rue de la Charité.
- DURAND, 4, quai de l'Hôpital.
- TREYNET, 37, rue Bourbon.
- MAURANT, 28, rue Franklin.
- MOULIN, 14, rue de Condé.
- GAMBERT, 14, rue du Plat.
- SARRAZIN, 8, rue du Plat.
- DALCIEUX, 52, rue Saint-Joseph.
- TOINET, 1, rue Saint-Dominique.
- MIGNON, 46, rue Franklin.

- GAY, 23, rue des Remparts-d'Ainay.
 - PETTER, 34, rue Franklin.
 - GUTHIER, 35, rue Vaubecour.
 - LETOURNEAU, 72, rue de la Charité.
 - CHABERT, 45, rue de la Charité.
 - BCEUF, 20, rue de la Charité.
- 3^e arrondissement**
- LALOGUE, 65, rue Rabelais.
 - VOZIN, 105, rue Rabelais.
 - DUPONT, 40, rue Mazenod.
 - SAVOYAT, 175, rue Moncey.
 - MANCHON, 169, avenue de Saxe.
 - CAPONAT, 157, rue de Vendôme.
 - RAGINEUX, 23, rue Desaugues.
 - CHAVANT, 440, rue Ste-Elisabeth.
 - METRA, 9, rue Servient.
 - CHAISE, 9, rue Ste-Jeanne.
 - PARISE, 4, place de la Victoire.
 - FALQUE, 6, Grande-Rue de la Guillotière.
 - GENEST, 41, rue de Chartres.
 - FROMENTIN, 26, quai des Brotteaux.

- CLERG, 30, cours Lafayette.
 - REVOL, 4, rue de la Charité.
 - ALABOUVETTE, 90, rue de la Charité.
 - PERRIER, 420, cours Lafayette.
 - Miles FORRON, 30, rue Mazenod.
 - CHAPET, 175, rue Moncey.
 - GORGHER, 23, rue de la Part-Dieu.
 - Miles COTTAZ, 3, rue Passet.
- 4^e Arrondissement**
- HENRY, 41, rue Dumont.
- 5^e Arrondissement**
- DUPUY, 44, rue de la Bombarde.
 - CARRIÈRE, 5, rue St-Pierre-le-Vieux.
 - LAVERGNE, 8, rue Lainerie.
 - BARBIER, 9, rue de l'Arbalète.
 - MALASSANGE, 34, rue Saint-Georges.
 - HUOT, 86, rue Saint-Georges.
 - GUTTIN, 25, quai de l'Archevêché.
 - COUDENE, 45, rue du Doyenné.

- 6^e Arrondissement**
- DURAND, 3, cours Lafayette.
 - FLOSSEAU, 54, cours Vitton.
 - AJOUX, 29, cours Vitton.
 - BARON, 35, cours Vitton.
 - MANDIER, 3, cours Vitton.
 - JAMBON, 44, rue Malesherbes.
 - BOUCHER, 43, rue Godefroy.
 - BURDIN, 69, avenue de Saxe.
 - CLERG, 42, cours Morand.
 - ROYER, 30, rue Bugeaud.
 - ROCHAT, 132, rue Bugeaud.
 - GUICHER, 65, cours Vitton.
 - DESSAGNÉS, 158, rue Bossuet.
 - MAY, 437, rue Bugeaud.
 - CAPONI, 81, rue Bugeaud.
 - MARDONNET, 49, rue Bugeaud.
 - CHAMBAL, 104, rue Bugeaud.
 - ORANGE, passage des Tramways.
 - VAZELLE, 40, cours Vitton.
 - COPEE, 110, rue de Créqui.
 - SALAGNON, 58, avenue de Noailles.
 - MOYA, 50, cours Morand.

- COPEE fils, 29, rue Godefroy.
- VIELLY, 48, cours Vitton.
- BACKMANN, 119, rue Masséna.
- DURVAL, 93, rue Tranché.
- GUICHER, 102, rue Bugeaud.
- BEJUT, 55, rue Molière.
- DESSACHINCOURT, 41, r. Montbernard.
- CELLIER, 106, rue de Vendôme.
- GUPPER, 41, cours Lafayette.
- CHANEY, 9, rue Pierre-Corneille.
- MORTIER, 49, rue Cuvier.
- NIGAY, 54, rue Cuvier.
- ASTIER, 134, rue Duguesclin.
- VEUVE MATHIEU, 208, rue Bossuet.
- RIOU, 93, rue Duguesclin.
- CHABROLLES, 87, rue Mozenod.
- BURFE, 210, rue Moncey.
- SAMBARDIER, 46, rue Ney.
- JOUVENET, 61, rue Ste-Elisabeth.
- AILLION, 175, rue de Sully.
- PERIGNON, 96, rue Tête-d'Or.
- VARENNE, cours Vitton.

TARIF DES PRODUITS

Lait pur, non écramé, en vases clos et scellés, le litre...	0 30	Beurre de table, le 1/2 kil.....	1 75	Œufs garantis frais.....	au cours	Fromage vache, ordinaire, pièce.....	0 15
Lait pur, non écramé, le litre.....	0 25	Beurre ordinaire, 1/2 kil.....	1 50	Fromages double crème, la douzaine.....	2 50	Fromages frais ou mi-sec, pièce.....	0 15
Beurre extra fin, le 1/2 kil.....	2 50	Crème double, le 1/4 litre.....	0 40	Fromages à la faisselle, pièce.....	0 45	Fromages Mont d'Or.....	0 25

Tous les vases de Lait sont scellés aux initiales L. R.
Tous les produits, Beurre, Œufs frais sont marqués de l'estampille: LAITÉRIES DU RHONE

EXIGER LA MARQUE

Pour renseignements et réclamations, s'adresser au siège social, 60, RUE DE L'HOTEL DE VILLE, à Pentre-sol

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PAILLON, guérit rapidement
MALADIES SECRÈTES
Consultations tous les jours,
de 3 à 5 h., gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine,
dépens huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER,
14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON - 41, Cours Morand - LYON
SPÉCIALITÉ
DE
COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

AVIS
AUX
MÈRES DE FAMILLE
Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence de vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous occupent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

CHAPELLERIE
Maison RIVIER sœurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix fixes

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 54
INJECTION BARRAJA
vraie infaillible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon

TOPIQUE BERTRAND AINÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — **Quarante ans de succès. — INFALIBLÉ** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. *Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.* Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (France par timbres ou mandats).

PILULES BRITANNIQUES
Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.
DEPOT: Pharm. Baverel, 40, place du Pont (Guillotière) Lyon
Envoi par la poste

LE SAUVEUR DES ENFANTS
Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broessee. — A GRENOBLE, pharm. Chattroux et Marcol. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix: 2 fr. 50 cent.

LEÇONS
d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

ON DEMANDE A LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

PASTILLES INDIENNES du Docteur Wilson
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.
Dépôt général, Pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON. — Pharmacie MODERNE, à SAINT-ÉTIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON
Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

20 Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour le magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs ou bâtiments et propriétaires. Gnos et DÉTAIL.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ
de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Écrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

A LOUER
Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

PASTILLES INDIENNES du Docteur Wilson
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.
Dépôt général, Pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON. — Pharmacie MODERNE, à SAINT-ÉTIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON
Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie August, 8, rue Thomassin, Lyon.

Tony Loup